

PUR ET IMPUR

[Voir les versets relatifs](#)

Si l'on veut comprendre les expressions bibliques relatives à la pureté et à l'impureté des objets, des animaux ou des personnes, il faut renoncer pour un instant aux idées que nous nous faisons sur ce sujet. Il convient de ne pas leur attribuer dès l'abord une valeur morale.

L'origine de la distinction entre le pur et l'impur ne nous est point connue. Nous sommes réduits à expliquer l'apparition de cette distinction en faisant des conjectures plus ou moins vraisemblables. Parmi les nombreuses hypothèses proposées, retenons seulement celle selon laquelle l'impureté proviendrait d'une relation avec les puissances néfastes, avec les esprits mauvais. L'impureté s'opposerait, dans ce cas, à la sainteté, puisqu'on peut considérer que la sainteté provient d'une relation spéciale avec les puissances bienfaisantes, avec les bons esprits, avec Dieu. Impureté et sainteté constitueraient les deux notions culturelles fondamentales : la première exprimant la qualité des objets, animaux ou personnes qu'il convient de ne point mettre en contact avec les autels, où l'être divin est comme concentré ; la seconde exprimant la qualité des objets, animaux ou personnes qui peuvent entrer en contact avec les autels, parce que déjà ils participent de la qualité des autels, en étant en quelque manière déjà « chargés » de divin.

Il importe de remarquer, en effet, que l'approche des autels et de la divinité n'est pas permise à ce qui est impur ; elle n'est pas non plus sans danger pour ce qui est pur. Certaines circonstances mettent bien en évidence que la pureté n'est pas un état positif, qu'elle est simplement absence d'impureté, et que la sainteté seule, au moins à un stade donné de la pensée religieuse, permettait d'entretenir avec Dieu certaines relations plus étroites que l'impureté interdisait, sans que la pureté les permît. Si tous les objets saints sont purs, tous les objets purs ne sont pas saints et ne jouissent pas des avantages de la sainteté.

L'impureté est une cause de tabou ; c'est-à-dire que l'objet impur ne doit pas être touché, et que l'homme impur doit être mis à part, pour le temps de son impureté.

L'origine de cette interdiction remonte certainement à des sentiments de respect ou de peur, inspirés par la présence des puissances mystérieuses. Au degré de développement où nous voyons l'idée d'impureté dans l'A.T., l'interdiction du contact constitue une mesure en quelque sorte préventive. Elle n'a plus de caractère religieux, parce que l'impureté, dégagée de ses origines, apparaît comme un mal indépendamment de la présence supposée des esprits mauvais. Elle est une mesure de caractère culturel et social, relevant d'une législation beaucoup plus que d'une conviction de la conscience religieuse.

A noter que la contagion de l'impureté ne nous est jamais présentée comme dangereuse ; elle est un désagrément, voilà tout ; il n'en va pas de même pour la sainteté, dont la contagion peut causer la mort.

Les interdictions qui pèsent sur tout ce qui est impur poussent l'homme à vouloir faire sortir de ce fâcheux état ce que la contagion y a mis accidentellement, et ce qui s'y trouve pour des raisons intrinsèques. Voilà le rôle de la purification, qui a dû être à l'origine quelque opération destinée à rompre les liens qui unissaient l'objet impur aux puissances occultes indésirables. La purification dans l'A. T., ne paraît pas supposer la présence de ces puissances. Une interprétation de certains rites de purification pourrait, il est vrai, permettre de reconnaître en eux l'héritage de pratiques de caractère plus spécifiquement magique. Toutefois, loin de s'imposer, ces interprétations restent toujours délicates et incertaines. Le fait dont nous avons à tenir compte, c'est qu'un être ou un objet impur, en règle générale, ne sera remis au rang des objets purs, c'est-à-dire rendu à la vie et à l'usage courants, qu'après l'écoulement de certains délais et l'accomplissement de certains rites très précisément fixés.

Il convient d'ajouter, pour pousser une comparaison instructive, que la sainteté qui permet l'approche des autels n'est point l'objet de rites destinés à débarrasser personne des interdictions qu'elle provoque ; au contraire, en certaines occasions s'opère une « sanctification », dont le but primitif a dû être d'accroître la sainteté, c'est-à-dire de resserrer les liens unissant l'objet considéré avec les puissances bienfaisantes.

Comme nous l'avons laissé entendre, la notion d'impureté dans l'A. T., ne se présente point avec les caractères d'une notion primitive. On s'en convaincra, dès que l'on essaiera d'apporter une explication rendant compte de l'origine de tous les cas d'impureté. Cette explication n'a pas pu être fournie. Cela tient probablement au fait que l'idée d'impureté, dont on ne retenait plus que le tabou, a été en quelque sorte utilisée au cours des siècles pour mettre à part ce que l'on considérait comme incompatible avec l'intérêt général ou avec le culte de JVHH. C'est ainsi que l'impureté, telle que l'A. T., en parle, peut avoir pour cause la répulsion instinctive de l'homme pour certains objets, ou son désir de préserver la société civile de certains maux, ou encore le souci des autorités religieuses de sauvegarder la sainteté culturelle du peuple.

On rencontre encore une grande difficulté quand on veut préciser le caractère de l'impureté. Les Juifs y ont-ils vu quelque qualité matérielle, comme une espèce de souillure comparable à la saleté d'un objet, d'un corps ? On le croirait dans certains cas, mais dans quelques autres la souillure semble être morale ; et, dans ces cas-là en effet, aucun rite de purification ne suffit pour effacer la souillure : il faut enlever celui qui a péché. (voir [Le 18:24,30](#)) Impureté semble bien alors un synonyme d'immoralité. A propos de l'impureté du lépreux, on peut saisir facilement cette ambiguïté : l'impureté dure jusqu'à la guérison, ce qui nous invite à lui attribuer un caractère physique ; cependant la purification exige encore un acte cultuel, de caractère moral et religieux.

Pour conclure, disons que l'impureté est une notion d'origine religieuse mais dont l'usage a fatalement étendu le sens et altéré le caractère religieux. Ce qui offrait quelque caractère défectueux, désagréable ou repoussant, était attribué aux esprits mauvais, considéré comme leur oeuvre, et pour cette raison repoussé avec horreur et méfiance. On s'explique donc aisément le choix du terme que les Hébreux employèrent pour exprimer l'idée d'impureté : *tâmé*, qui signifie « trouble, altéré, sali ». Tout naturellement, l'impureté fut considérée comme une circonstance inconciliable avec le culte au cours duquel on s'approche de Dieu. D'une part, il n'était pas possible de s'approcher d'une divinité lorsqu'on était considéré comme sous la puissance d'une divinité contraire, hostile. D'autre part, il n'était pas bienséant de croire que la divinité pourrait prendre plaisir à ce que l'homme avait en horreur. Par extension de l'idée primitive, furent considérés comme impurs ceux qui avaient eu une conduite « abominable ». Eux non plus ne pouvaient participer au culte ; on considéra même qu'ils ne devaient plus faire partie du peuple.

Etudions maintenant les cas d'impureté, en prenant les faits comme l'A. T., les donne.

Les Hébreux, comme presque tous les peuples, à un moment de leur développement, ont considéré avec une crainte extrême le mystère dont s'enveloppent les fonctions créatrices de l'homme. Il n'est pas certain que les relations sexuelles aient été considérées comme source d'impureté ; [Le 15:18 et suivant](#) semble seulement indiquer qu'il y avait impureté dans certains cas. Quoi qu'il en soit, l'impureté menaçait de telles relations ; aussi le guerrier qui part en campagne doit-il s'abstenir des femmes, afin de conserver pour la guerre, qui est un acte de nature religieuse ; l'état que requiert tout acte cultuel ([1Sa 21:5](#)). Pour cette raison, sans doute, était-on exempt du service militaire pendant une année à partir du mariage ([De 24:5](#)).

Les caprices des organes génitaux de l'homme et de la femme déterminaient aussi l'impureté (voir [Le 15](#) et [No 5:2](#) pour l'homme ; [Le 15:19-24](#) pour la femme). De même l'accouchement ([Le 12](#)) ; mais ici, selon [Le 12:2](#), c'est probablement l'effusion du sang qui en est cause, au moins autant que le mystère en soi.

Le sang (voir ce mot) était considéré comme le siège de la vie (De 12:23) ; les Hébreux le respectaient pour cette raison. Sa présence dans le corps d'un animal mort accidentellement, et non dûment saigné, avait pour effet de souiller celui qui en consommait la chair ([Le 17:10-15 22:8](#), cf. [1Sa 14:32](#) et suivants). Il est intéressant de relever que, dans ce cas, la souillure provenait d'un objet qui n'a jamais été considéré comme impur. Le sang, en effet, était ce qu'on pouvait offrir de plus précieux à Dieu ; il était en quelque sorte le principe des sacrifices. L'impureté prenait donc ici un caractère moral, elle était le résultat d'une faute, elle affectait un agent moral. D'après [Le 17:10](#), il n'y aurait pas eu de purification à laquelle pût recourir l'homme coupable d'avoir mangé du sang ; il devait être retranché du peuple.

Les Juifs ont attribué à la plus haute antiquité la distinction des animaux purs et des animaux impurs. D'après [Ge 7:2 8:20](#), déjà Noé la connaissait.

Les raisons de cette répartition n'en sont pas plus claires pour nous aujourd'hui. Dans [Le 11](#) et [De 14:4](#) et suivants se trouvent une liste détaillée et quelques renseignements sur les animaux purs et impurs. On a parfois voulu faire remonter l'impureté des animaux à des croyances totémiques ; les tribus, croyant à des liens de parenté avec certains animaux, s'abstenaient de manger leur chair, et même de les tuer. Après la disparition du totémisme, la ségrégation de plusieurs espèces animales aurait subsisté, sous le couvert du tabou de l'impureté. Ou bien, une diffamation aurait pesé sur ces bêtes parce qu'elles avaient été vénérées en un temps d'idolâtrie. On ne peut repousser absolument toute influence des idées totémiques ; mais les vestiges en sont si rares qu'il est incroyable qu'elles justifient tant de cas d'impureté.

Il n'est pas impossible que telles bêtes rapaces aient été rangées parmi les animaux impurs parce qu'elles se nourrissaient de cadavres, et mangeaient ainsi beaucoup de sang. D'autres ont pu paraître impures parce que leurs qualités comestibles étaient si médiocres, qu'elles ne devaient pas plus servir aux sacrifices offerts à Dieu qu'à la consommation courante. D'autres encore ont été considérées comme impures parce qu'elles ressemblaient à des bêtes particulièrement détestées, et que les Juifs tenaient pour impures par suite de l'horreur qu'elles leur inspiraient ; ainsi les poissons sans écailles et sans nageoires, explicitement distingués des autres, à cause de leur ressemblance avec « ce qui rampe » ([Le 11:9](#)).

Il n'est pas nécessaire de multiplier les explications avec les exemples. Le lecteur se rend compte que des hypothèses explicatives très diverses sont également acceptables, ce qui jette sur toutes un voile d'incertitude.

Tout cadavre souillait, qu'il fût humain ([Le 21:1](#), [No 19:11](#)) ou animal ([Le 11:8,25,28,39](#) [No 19:22](#)). Comme nous l'avons dit, c'est la présence du sang dans un cadavre qui en faisait une occasion de souillure ([Le 22:8](#)). Lorsqu'il s'agit de la dépouille mortelle de l'homme, l'impureté s'étend à la tente dans laquelle elle est déposée, à ceux qui y pénètrent et aux vases sans

couvercle qui s'y trouvent ([No 19:14](#)). On remarquera la puissance expansive de cette impureté, qui ne paraît pas sans relation avec la crainte des mauvais esprits que la mort a toujours engendrée chez l'homme. Un cadavre humain en plein air, même de simples ossements, un sépulcre seulement, suffisent à souiller pour sept jours celui qui les touche. Voilà pourquoi, sans doute, les sépulcres étaient blanchis (on pouvait plus aisément les éviter ; voir l'allusion que Jésus fait à cela : [Mt 23:27](#) ; cf. fig. 283). Voilà aussi ce qui imposait au guerrier, après le combat, la purification dont parle [No 31:19](#). Voilà enfin pourquoi l'auteur d'un homicide involontaire souillait le pays ([No 35](#) ; le meurtrier « avec préméditation » était passible de la mort), devait fuir dans une ville de refuge (voir art.) et y attendre la mort du grand-prêtre (on ne s'explique pas cette dernière prescription).

Il y a lieu de croire que l'impureté du butin de guerre tient à celle du champ de bataille lui-même ([No 31:23](#)).

La dernière catégorie d'êtres impurs à signaler groupe les cas de maladies de la peau, notamment ce que l'on appelait lèpre (voir ce mot), en réalité l'éléphantiasis ([Le 13,14](#), [No 5:2](#)).

Tels sont les principaux cas d'impureté. Disons quelques mots des rites de purification qui permettaient à la personne souillée de reprendre sa place dans la vie, et qui rendaient les objets utilisables à nouveau. L'impureté avait des degrés de gravité. La moins grave se purifiait par un lavage et prenait fin au soir du jour où elle avait été contractée ([Le 15:5,11](#)). L'impureté qu'entraînaient les pertes cataméniales durait sept jours et exigeait, outre le lavage du corps et des vêtements, le sacrifice de deux tourterelles ou pigeons ([Le 15:19-30](#)). L'impureté qu'entraînait une naissance s'étendait à quarante jours pour un garçon, à quatre-vingts pour une fille, et exigeait un sacrifice plus important : un jeune agneau et un pigeon ou une tourterelle ([Le 12](#)). L'impureté du lépreux demandait un rite de purification plus compliqué, et celle qu'imposait le contact avec un cadavre ne lui cède pas en complication ([No 19](#)). On trouvera dans [No 6:6,12](#) la purification d'un naziréen souillé par un mort.

L'impureté étant un empêchement radical à la participation au culte, et même, dans certains cas, une raison pour l'homme d'être « retranché » de son peuple, on ne peut s'étonner de voir le mot « impur » devenir une qualification générale de tout ce qui ne relève pas directement d'Israël. Les étrangers sont les impurs ([Esa 35:8](#)), la terre étrangère est impure ([Am 7:17](#)).

Les antonymes d'impureté ne sont pas, en hébreu, de la même racine et contiennent des idées nouvelles, d'ordre moral.

La pureté est, avant tout, la droiture, la simplicité, l'absence de mélange, de fausseté, de duplicité, de fraude ([Job 11:4](#), [Ps 18:27](#) [51:6](#)). Les termes qui expriment ces idées-là ne sont pas employés quand il s'agit de pureté cultuelle. Nous avons dit que la pureté cultuelle était

un état neutre, commun, sans intérêt somme toute, sans qualification particulière. Au contraire, la pureté morale est un état positif ; elle est même un état rare ([Job 15:14](#)). Et l'on peut dire que l'état commun, l'état naturel, du point de vue moral, est en ce sens l'impureté ([Job 25:4](#)).

La racine tâmé (impur) a pu elle aussi prendre parfois un sens moral, comme il est permis de le croire d'après [Le 18:24](#), où la souillure provient de l'accomplissement d'actes moralement condamnables (toutefois, les versets 27-30 fournissent une autre raison de leur impureté).

Quoi qu'il en soit, la pureté morale est estimée à l'égal des plus grandes vertus, des biens les plus élevés. L'homme n'est, devant Dieu, ni juste, ni pur ([Job 4:17](#)), il ne peut, sans le secours de la parole de Dieu, parvenir par le chemin de la pureté jusqu'à Dieu ([Ps 119:9 24:4](#)).

Dans le N.T., la préoccupation de la pureté rituelle passe à l'arrière-plan. A l'occasion, Jésus combat le formalisme des ablutions, met l'accent sur la pureté intérieure ([Mr 1-11:15-20](#)) et soulève l'indignation des pharisiens par cette réaction morale. Dans les passages cités, il définit explicitement la souillure par les termes suivants : fornications, vols, homicides, adultères, rapines, méchancetés, tromperie, impudicité, envie, calomnie, orgueil, déraison. « Tout cela, qui est mauvais, sort du dedans de l'homme (de son coeur) et rend l'homme impur. » Toutefois, Jésus ne s'est pas toujours opposé aux règles en usage pour la purification, qu'il ne tenait pour mauvaises que si elles détournaient l'attention de la pureté du coeur. C'est ainsi qu'il envoie le lépreux guéri en Galilée accomplir fidèlement « ce que Moïse a prescrit » ([Mr 1:40-45](#)). a son exemple, l'apôtre Paul ne brusque pas la conscience de ses compatriotes et demande le respect de toutes convictions ([Ac 21:26](#), [Ro 14:20](#)). Mais il est parfaitement au clair sur le fond : rien n'est impur en soi ; une chose n'est impure que pour celui qui la croit impure ([Ro 14:15](#), [1Co 6:13](#), [Col 2:16,20,22](#), [Tit 1:15](#)).

Ainsi, l'impureté rituelle fait figure de survivance dans le N.T. L'enseignement de Jésus a définitivement fixé le caractère moral de la pureté et indiqué sa valeur religieuse. Il a montré ce qu'étaient les pensées d'un coeur pur, et il a solennellement proclamé la béatitude des coeurs purs, qui verront Dieu. --Voir ([Mt 5:8](#)) Saint. F. -J. L.

Utilisé avec autorisation de Yves PETRAKIAN

Vous avez aimé ? Partagez autour de vous !



7 PARTAGES

